

La prison, prix à payer des «anti-3^e mandat»

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), en Guinée, lutte contre la candidature à un troisième mandat du président Alpha Condé et appelle les citoyens à une résistance active. Mais la répression s'est abattue sur ses membres. Abdourahmane Sano, son coordinateur, a ainsi été arrêté fin 2019. Témoignage.*

Catherine Choquet : vous avez été emprisonné en octobre 2019 à la prison centrale de Conakry, en Guinée. Quelle en a été la raison ?

Abdourahmane Sano : depuis des mois la rumeur enflait. Alpha Condé, le président de la République de Guinée, voulait effectuer un troisième mandat présidentiel, ce que la Constitution en l'état ne permettait pas. Le 19 décembre 2019, il a annoncé un référendum sur une nouvelle Constitution, ignorant la contestation grandissante de la société civile qui a vu les risques que ce coup d'Etat constitutionnel ferait courir au pays et à la sous-région ouest-africaine. Les acteurs sociopolitiques guinéens, réunis au sein du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), ont alors décidé d'intensifier leur combat, en appelant à la résistance. Ils ont organisé des manifestations, très suivies, mais aussi très fortement réprimées. Et j'ai figuré parmi les personnes arrêtées, en tant que coordinateur du mouvement.

Comment s'est déroulée votre arrestation ?

Ce fut un véritable kidnapping. Je savais dès le vendredi 11 octobre, par le biais d'un proche, qu'une réunion avait eu lieu à propos de mon arrestation. Elle avait réuni la veille quatre ministres, dont un de la présidence de la République et un général des Forces de sécurité, au ministère de la Justice. C'est ainsi qu'un groupe de six policiers a été installé autour de

«A la Maison centrale de Conakry les conditions de détention sont inhumaines pour la plupart des prisonniers. Conçue pour une capacité d'accueil de trois cents personnes, on en dénombrait, au moment de notre séjour, environ mille huit cents. Un chiffre que l'on dépasse, en période de manifestations.»

mon domicile pour assurer une surveillance. Et dans la matinée du samedi 12 octobre, des unités mixtes, de la Brigade d'intervention rapide (BIR), destinée à la lutte antiterroriste, et la Compagnie mobile d'intervention et de sécurité (CMIS), ont débarqué chez moi, équipées d'armes de guerre, de fusils d'assaut et de pistolets automatiques, pour la plupart cagoulés. Ils menaçaient de tirer sur tous ceux qu'ils rencontraient dans ma cour. Ils n'ont présenté ni convocation, ni mandat d'arrêt, ni mandat d'amener. Ils ont arrêté les jeunes qui m'attendaient dans la cour. Mon épouse est montée m'informer dans la chambre. Au moment où j'allais sortir les rejoindre, j'ai entendu des bruits dans les escaliers de la maison. Ils tenaient le garçon de maison, pistolet

automatique braqué sur sa tempe. Je leur ai demandé de le libérer ; ce qu'ils ont fait dehors, au moment de m'embarquer.

Quelle a été la suite de cette «procédure» ?

Nous avons ensuite été conduits dans les locaux des services de renseignement, à la présidence de la République (la «Villa 26»). C'est seulement en transit à la CMIS de Camayenne (quartier de Conakry), où ils nous ont fait changer de véhicule, que j'ai vu de loin les six jeunes qui avaient été kidnappés chez moi, certains avec des menottes. Ils affichaient tous un air digne. Plus tard, vers seize heures, nous avons été transférés à la direction de la Police judiciaire, où mon frère était en garde à vue parce que venu à ma recherche à la Villa 26. Il a été gardé et envoyé avec nous à la Maison centrale de Conakry. Mes sept compagnons et moi y avons passé la nuit du 12 au 13 octobre.

Quelles sont les conditions de détention dans cette prison ? Sont-elles les mêmes pour tous ?

Pour la plupart les conditions de détention sont inhumaines, à la Maison centrale de Conakry. Conçue pour une capacité d'accueil de trois-cent personnes, on dénombrait au moment de notre séjour environ mille-huit-cents prisonniers. Un chiffre que l'on dépasse, en période de manifestations. Nous faisions partie des privilégiés, par rapport aux conditions générales de détention. Nous étions quatre personnes dans une cellule de moins de 10 m². Pour le reste, il fallait plutôt garder un très bon moral...»

* Propos recueillis par Catherine Choquet, membre du comité de rédaction d'*H&L*, fin janvier 2019.



© ABOUBACAR KHORAA, LICENCE CC

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) a organisé des manifestations, très suivies, mais aussi très fortement réprimées. Ici le 24 octobre 2019, à Conakry.

Les prisonniers « ordinaires » ont eux beaucoup moins de chance, et c'est encore plus grave lorsqu'ils manquent de soutien social. Ils vivent dans des conditions d'hygiène épouvantables, entassés dans des « calles » (larges cellules), comme dans des boîtes de sardines. En outre, les cas

d'intimidation et d'extorsion d'argent de nouveaux arrivants sont courants. Des prisonniers, il y en a de toutes sortes. C'est pratiquement la seule prison de Conakry héritée de la période coloniale. C'est là, vraiment, que tous les détenus sont emprisonnés. Des militaires accusés

ou condamnés pour complot ou d'autres raisons, des civils accusés ou condamnés pour divers motifs. On y trouve des femmes, des hommes, des mineurs. Les femmes ne sont pas au même endroit que les hommes. Et j'ai vu beaucoup des mineurs. Ils ne sont pas plus favorisés que les autres, bien au contraire !

Le FNDC, déterminé dans son combat

Le FNDC, créé en avril 2019, n'est pas un parti politique. Il se fixe pour objectifs de :

- regrouper au sein d'un cadre permanent de concertation et d'action les partis politiques de l'opposition et associations soucieux de promouvoir le développement socio-économique du pays et de garantir la paix et la stabilité en République de Guinée;
- protéger et vulgariser la Constitution et les lois de la République de Guinée;
- dénoncer toutes les formes de violation desdits textes et œuvrer à la réunion de conditions pour l'organisation d'élections transparentes, libres et justes;
- prendre part aux consultations électorales et œuvrer pour l'unité de toutes les forces vives de la nation guinéenne pour favoriser l'alternance politique en 2020;
- utiliser tous les moyens légaux pour s'opposer à toutes formes ou tentatives de violation de la Constitution et des lois de la République;
- former, informer et sensibiliser les citoyens sur les conséquences d'un changement de Constitution par le régime actuel.

Le FNDC est présent dans tous les quartiers de la capitale mais également dans les 33 préfectures et 76 sous-préfectures. Ainsi que dans 17 pays où vit la diaspora.
Le blog du FNDC : <http://fndcguinee.com>

C. C.

Quelles sont les choses qui vous ont le plus surpris et/ou choqué lors de votre séjour dans cette prison ?

Plein de choses m'ont surpris, en bien et en mal, dans cet établissement pénitencier. D'une part le « professionnalisme » de l'administration et l'encadrement, que l'on peut apprécier malgré de nombreuses défaillances liées aux conditions de travail et aux pratiques traditionnellement rencontrées dans toutes les sphères et à tous les niveaux de gouvernance en Guinée. D'autre part on est frappé par la faible qualité et quantité de nourriture servie aux prisonniers. Deux repas par jour : un bol de bouillie de riz légèrement arrosée de sucre, pour le petit-déjeuner ; un bol de riz avec sauce, pour le déjeuner. Le tout pour une moyenne de cinquante à soixante-dix prisonniers, pour un bol. Il existe des

prisonniers qui reçoivent leurs repas de l'extérieur, par le biais de leurs familles. Ils ne sont pas très nombreux par rapport à l'effectif global. Certains se nourrissent aussi grâce aux subsides qu'ils reçoivent de parents et d'amis.

Il y a surtout des mineurs et auteurs de petits larcins, déférés pour vols de téléphones, des enfants de 3, 4 ans nés en prison et qui côtoient de grands criminels, des fous dont personne ne se préoccupe - et que les autres prisonniers maltraitent -, des personnes qui sont incarcérées depuis près de dix ans sans avoir été présentées devant un juge (sous prétexte que leurs dossiers sont perdus), les anciens ateliers et cantines transformés en prison, des conditions de détention parfois totalement inhumaines, etc. Et, faute de moyens

et de médicaments, l'infirmier n'assure qu'un service minimum.

Etes-vous libre, aujourd'hui ?

Oui, mais très surveillé, comme tous les membres du FNDC. La reconnaissance que j'ai au niveau national et international m'apporte une certaine protection, dont les autres membres du FNDC ne bénéficient pas forcément. Mais nous sommes toutes et tous très soutenus par la population guinéenne. A chaque manifestation, il y a des arrestations, parfois des morts. Les militaires ont même tiré sur le cortège d'un enterrement. Le mardi 21 janvier 2020, la délégation guinéenne, conduite par le ministre de la Justice-garde des Sceaux, s'est rendue à la 35^e session de l'examen périodique universel de l'ONU à Genève

pour présenter le rapport national de la Guinée sur la situation des droits de l'Homme et écouter les recommandations des autres pays membres. Un seul point positif a été mis en avant : l'abolition de la peine de mort. Par contre, la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et le Canada ont exprimé leurs inquiétudes suite aux violences meurtrières enregistrées ces derniers temps, en Guinée. La communauté internationale est également préoccupée par les scrutins à venir (législatif et présidentiel). Les Pays-Bas et les Etats-Unis demandent à la Guinée d'organiser des élections « *libres et équitables* », en 2020. Car le pays courra de grands risques si le Président poursuit dans son entêtement. La mobilisation ne baisse donc pas. ●

Nouvelle Commission, nouveau Parlement, pour quelle UE?

H&L a traité, en 2018-2019 et à quatre reprises*, des enjeux auxquels l'Union européenne est durablement confrontée. Après le renouvellement du Parlement (en juillet 2019) et de la Commission (en décembre 2019), quelles réponses attendre en matière sociale, écologique, d'égalité et de solidarité ?

Jan Robert SUESSER, membre de la LDH

Le mai 2019 : résultats des élections au Parlement européen. Rappelons que pour la première fois depuis 1979, l'addition des élus de la droite (PPE) et de la social-démocratie (S&D) ne donne pas une majorité absolue dans l'assemblée. Les décisions ne pourront donc plus être garanties par leur entente sur le long terme. La recherche de majorités plus larges, qui était auparavant un objectif des deux partis, devient une absolue obligation.

La Commission européenne a vingt-sept membres (un par pays), le Royaume-Uni ayant quitté l'Union européenne fin janvier 2020. Depuis le traité de Lisbonne

(2009) qui a fixé les règles, chaque Commissaire proposé doit être confirmé par le Parlement européen. Puis l'entièreté de la Commission doit obtenir une majorité. Cette confirmation a été plus heurtée qu'en 2014. Les « nominés » par la Hongrie, la Roumanie et la France ont été recalés avant que leur seconde proposition ne soit acceptée. Chaque rejet avait des motivations fondées, mais d'autres nominations également critiquables n'ont pas été rejetées. Tout s'est passé comme

* J. R. Suesser, « Elections européennes de mai 2019 : revue de terrain(s) », in *H&L* n° 184, déc. 2018 ; « Elections européennes : une approche par les droits », in *H&L* n° 185, mars 2019 ; J. R. Suesser, Raffaella Bolini, « Un nouveau logiciel est nécessaire », in *H&L* n° 186, juin 2019 ; Marie-Christine Vergiat, « Elections européennes : le bilan, et après ? », in *H&L* n° 187, sept. 2019. Ces articles sont téléchargeables sur www.ldh-france.org/sujet/revue-hommes-libertes.